



Genève, le 21 février 2018

Le Conseil d'Etat

642-2018

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Concerne : Ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) : prise de position du Canton de Genève

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève vous remercie pour votre invitation à participer à la procédure de consultation sur la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro).

Convaincu de l'importance du patrimoine culturel pour le développement et l'équilibre de notre société, considérant le rôle du patrimoine culturel et sa diversité, non seulement en Suisse, mais également à l'échelle européenne, notre Conseil apporte son soutien à la ratification par la Suisse de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

Conformément à votre demande, nous vous indiquons également que toute demande d'information complémentaire peut être adressée à Madame Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites (tél. 022.546.61.01 ou courriel : sabine.nemec@etat.ge.ch).

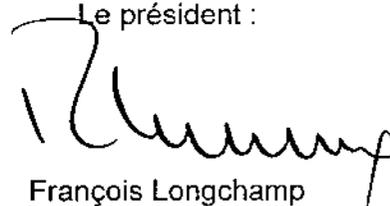
Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp